

GROUPE TRAQUEUR

Comptes consolidés semestriels au 30 juin 2017



SOMMAIRE

BILAN	3
COMPTE DE RESULTAT	4
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	5
TABLEAU DE VARIATION DES FLUX DE TRESORERIE.....	6
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES	7
Note 1. Informations générales.....	7
Note 2. Base de préparation des comptes consolidés semestriels.....	7
Note 3. Particularités des comptes consolidés semestriels	7
Note 4. Règles et méthodes comptables.....	8
Note 5. Faits marquants de la période.....	15
Note 6. Ecart d'acquisition.....	18
Note 7. Immobilisations incorporelles	19
Note 8. Immobilisations corporelles.....	20
Note 9. Stocks.....	20
Note 10. Créances et comptes de régularisation.....	21
Note 11. Capital social.....	21
Note 12. Provisions pour risques.....	21
Note 13. Dettes financières.....	23
Note 14. Dettes non financières.....	23
Note 15. Résultat financier	24
Note 16. Résultat exceptionnel.....	24
Note 17. Impôts sur les bénéfices.....	24
Note 18. Engagements hors bilan	25
Note 19. Evénements postérieurs à la date d'arrêt.....	26

BILAN

(en milliers d'euros)

Actif	Notes	30/06/2017	31/12/2016
Ecarts d'acquisition	6	-	2 249
Immobilisations incorporelles	7	1 645	1 669
Immobilisations corporelles	8	240	274
Immobilisations financières		237	237
Actif immobilisé		2 122	4 429
Stocks et en-cours	9	1 283	1 972
Clients et comptes rattachés	10	4 630	4 478
Impôts différés actif		-	55
Autres créances et comptes de régularisation	10	1 257	1 481
Disponibilités		554	1 245
Actif circulant		7 724	9 231
Total de l'actif		9 844	13 658

Passif et capitaux propres	Notes	30/06/2017	31/12/2016
Capital	11	2 520	2 520
Primes d'émission		10 962	10 962
Réserves consolidées		(9 571)	(7 925)
Résultat consolidé		(11 379)	(1 503)
Subventions d'investissement		15	15
Capitaux propres		(7 453)	4 069
Intérêts minoritaires		-	-
Provisions	12	502	879
Emprunts et dettes diverses	13	1 869	2 052
Impôts différés passif		-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	14	3 710	3 947
Autres dettes	14	2 252	2 408
Produits constatés d'avance	5	8 964	303
Dettes		16 795	8 710
Total du passif		9 844	13 658

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

	Notes	30/06/2017	30/06/2016
Chiffre d'affaires		7 986	8 748
Coût d'achat des marchandises vendues		(475)	(342)
Coût d'achat des matières premières		(1 640)	(1 375)
Autres consommations externes		(2 865)	(3 432)
Charges de personnel		(3 726)	(3 443)
Impôts et taxes		(111)	(123)
Dotations nettes aux amortissements et provisions		(817)	(715)
Autres charges et produits d'exploitation		27	119
Résultat d'exploitation		(1 622)	(562)
Résultat financier	15	(66)	(26)
Résultat courant des sociétés intégrées		(1 688)	(588)
Résultat exceptionnel	16	(7 381)	(23)
<i>dont correction d'erreur</i>		<i>(7 560)</i>	-
Impôts sur les résultats	17	(62)	193
Résultat net des sociétés intégrées		(9 130)	(418)
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	6	(2 249)	(158)
Résultat net de l'ensemble consolidé		(11 379)	(576)
Résultat des minoritaires		-	-
Résultat net part du Groupe		(11 379)	(576)
Nombre d'actions avant dilution		3 316 347	3 316 347
Résultat net de base par action (en euros)		(3,43)	(0,17)
Résultat net dilué par actions (en euros)		(3,43)	(0,17)

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)

	Capital	Primes liées au capital	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Subventions d'investissement	Total part du groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL CAPITAUX PROPRES
Situation au 31 décembre 2015	2 520	10 962	(6 911)	(994)	23	5 601	-	5 601
Affectation du résultat	-	-	(994)	994	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	(576)	-	(576)	-	(576)
Subventions d'investissement	-	-	-	-	(4)	(4)	-	(4)
Actions auto détenues	-	-	(10)	-	-	(10)	-	(10)
Situation au 30 juin 2016	2 520	10 962	(7 915)	(576)	19	5 011	-	5 011
Résultat de l'exercice	-	-	-	(927)	-	(927)	-	(927)
Subventions d'investissement	-	-	-	-	(4)	(4)	-	(4)
Actions auto détenues	-	-	(9)	-	-	(9)	-	(9)
Situation au 31 décembre 2016	2 520	10 962	(7 925)	(1 503)	15	4 069	-	4 069
Affectation du résultat	-	-	(1 503)	1 503	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	(11 379)	-	(11 379)	-	(11 379)
Changement de méthode (cf. note 5c)	-	-	(225)	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	75	-	-	75	-	75
Actions auto détenues	-	-	7	-	-	7	-	7
Situation au 30 juin 2017	2 520	10 962	(9 571)	(11 379)	15	(7 453)	-	(7 453)

TABLEAU DE VARIATION DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)

	Notes	30/06/2017	31/12/2016	30/06/2016
Résultat net de l'ensemble consolidé		(11 379)	(1 503)	(576)
Amortissements et provisions (hors provisions sur actif circulant)		2 203	1 862	801
Variation des impôts différés	17	130	(55)	(57)
Plus ou moins values de cession d'actif		12	8	25
Marge brute d'autofinancement des entreprises intégrées		(9 034)	312	193
Incidence de la variation du besoin de fonds de roulement lié à l'activité		8 644	1 003	(87)
Incidence de la var. des stocks et en cours		689	255	392
Incidence de la var. des clients & autres débiteurs		138	694	327
Incidence de la var. des fournisseurs & autres créditeurs		7 817	54	(806)
Flux net de trésorerie générés par l'activité		(390)	1 315	106
Acquisition d'immobilisations incorporelles	7	(469)	(999)	(470)
Acquisition d'immobilisations corporelles	8	(47)	(137)	(137)
Acquisition d'immobilisations financières (hors titres consolidés)		-	(45)	(29)
Dettes sur acquisitions d'immobilisations		(48)	14	(17)
Cessions d'immobilisations (hors titres consolidés)		7	5	5
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(557)	(1 162)	(648)
Emissions d'emprunts bancaires	13	-	560	513
Remboursements d'emprunts bancaires	13	(184)	(512)	(249)
Cession (acq.) nette d'actions propres		7	(20)	(10)
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement		256	28	254
Variation de la trésorerie		(692)	179	(289)
Trésorerie à l'ouverture		1 243	1 064	1 064
Trésorerie à la clôture		551	1 243	775
Variation de trésorerie par les soldes		(692)	179	(289)
		30/06/2017	31/12/2016	30/06/2016
Valeurs mobilières de placement		-	-	-
Disponibilités et équivalents		554	1 245	781
Trésorerie à l'actif du bilan		554	1 245	781
Découverts bancaires et équivalents		(3)	(2)	(6)
Trésorerie nette		551	1 243	775

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

Note 1. Informations générales

La société TRAQUEUR S.A. (« la Société ») est une société par actions simplifiée de droit français dont le siège social est situé en France, 240 Bureaux de la Colline, 1 rue Royale, à Saint-Cloud. Ses titres sont admis à la négociation sur le marché régulé Euronext Growth d'Euronext-Paris depuis 2007, à la suite d'un placement privé.

Le Groupe TRAQUEUR (« Le Groupe ») est constitué de la Société et de deux filiales, FLEET TECHNOLOGY et FXM TECHNOLOGIE. Il exerce son activité dans le domaine de l'après-vol « tracking », de gestion de flottes « monitoring » et des objets connectés.

TRAQUEUR S.A. est le licencié français du Groupe américain LO JACK propriétaire des brevets. La licence d'exploitation exclusive a été accordée par LO JACK INTERNATIONAL le 1^{er} septembre 1997 et modifiée depuis par avenants.

Le Groupe opère pour l'essentiel en France.

La comptabilité est tenue dans la monnaie fonctionnelle de chacune des sociétés du Groupe, c'est-à-dire la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel elle opère et qui correspond généralement à la monnaie locale.

Les comptes consolidés semestriels sont présentés et arrondis au millier d'euro le plus proche, sauf indication contraire.

Les comptes consolidés semestriels du Groupe ont été établis sous la responsabilité du Président du Directoire de la Société.

Note 2. Base de préparation des comptes consolidés semestriels

Les comptes consolidés semestriels du Groupe ont été établis volontairement par la Société, et conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises :

- règlements CRC n° 99-02 et n° 2005-10 du Comité de la Réglementation Comptable ;
- recommandation CNC n° 99-R01 relative aux comptes intermédiaires

Note 3. Particularités des comptes consolidés semestriels

Les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées dans les comptes intermédiaires sont identiques à celles utilisées dans les comptes consolidés au 31 décembre 2016, à l'exception des points identifiés au § b « Correction d'erreur » et au § 5c « Changement de méthode comptable » de la note 5 « Faits marquants de la période ».

Le recours à des estimations peut être plus important que dans les comptes annuels notamment pour certains postes de charges d'exploitation.

Il est précisé que l'activité du Groupe ne présente pas de caractère saisonnier ou cyclique particulier.

Note 4. Règles et méthodes comptables

4.1. Méthodes et périmètre de consolidation

Les sociétés sont consolidées si elles sont contrôlées par le Groupe, celui-ci dirigeant leurs politiques financière et opérationnelle. Elles sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle effectif est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à la date à laquelle ce contrôle cesse.

Le résultat des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice est inclus dans le compte de résultat consolidé, respectivement depuis la date de prise de contrôle ou jusqu'à la date de la perte de contrôle.

Le cas échéant, des retraitements sont effectués sur les états financiers des filiales pour harmoniser et homogénéiser les principes comptables utilisés avec ceux des autres entreprises du périmètre de consolidation.

Les participations, dont la contribution au chiffre d'affaires, au résultat d'exploitation, au résultat net, à l'endettement et à la situation nette du Groupe ne présente pas un caractère significatif, ne sont pas consolidées.

Le périmètre de consolidation est le suivant :

Entités	Secteur d'activité	Pays	Méthode de consolidation	% d'intérêts	
				30 juin 2017	31 décembre 2016
Traqueur S.A.	Sécurité	France	Mère		
Fleet Technology	Gestion de flotte	France	Intégration globale	100%	100%
FXM Technologie	Sécurité	France	Intégration globale	100%	100%

La société ALFILEO, acquise en Juillet 2011 par la filiale FLEET TECHNOLOGY S.A. à hauteur de 20% a été exclue du périmètre de consolidation en raison de son caractère non significatif (idem sur les périodes précédentes).

Les informations concernant ALFILEO sont les suivantes :

- Société par actions simplifiée au capital de 62 490 €
- RCS Nîmes : 521 228 320
- Siège social : sis 5 boulevard de Prague, centre ATRIA, 30000 Nîmes
- Capitaux propres au 31 décembre 2016 : - 55 K€ dont un résultat de l'exercice de - 48 K€
- Valeur nette comptable au 30 juin 2017 dans les comptes sociaux de FLEET TECHNOLOGY : nulle
- Transactions enregistrées au cours de la période (i.e. : entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2017) avec le Groupe TRAQUEUR :

- Chiffre d'affaires ALFILEO : 2,4 K€
- Charges encourues par ALFILEO : 2,4 K€

4.2. Opérations internes

Toutes les opérations réciproques significatives réalisées entre les sociétés intégrées sont éliminées.

Les dotations et reprises pour dépréciation sur titres et créances concernant les sociétés consolidées sont éliminées du résultat, dans la mesure où elles font double emploi avec le résultat des sociétés concernées.

Les résultats sur cessions d'actifs entre sociétés du Groupe sont éliminés du résultat. Les amortissements pratiqués sur les biens amortissables ayant fait l'objet d'une cession intra-groupe sont retraités.

4.3. Conversion des éléments en devises

Toutes les entités du Groupe établissent leurs comptes en Euro, qui est également leur monnaie de fonctionnement.

Les écarts provenant de la conversion des créances et dettes libellées en d'autres monnaies sont inscrits au résultat consolidé.

4.4. Regroupement d'entreprises

Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en utilisant la méthode de l'acquisition. Cette méthode implique la comptabilisation des actifs et passifs des sociétés acquises par le Groupe à leur juste valeur. La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale à la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition qui peut être positif ou négatif.

Les droits des minoritaires sont calculés sur la base de l'actif net réévalué de l'entreprise acquise.

4.5. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque l'essentiel des risques et avantages attachés à la propriété est transféré au client.

Le chiffre d'affaires est principalement constitué :

- Du produit des ventes d'équipements : vente de boîtiers aux constructeurs automobiles et concessionnaires installés sur les véhicules afin de les localiser en cas de vol « Après-vol » ; la vente de boîtiers permettant la géolocalisation des véhicules en temps réel ; et la vente de produits connexes (produits de la gamme Coyote®).
- Des revenus d'abonnement donnant accès aux services proposés par le Groupe Traqueur (après-vol et géolocalisation). Jusqu'au 31 décembre 2016, les contrats d'abonnement étaient appréhendés en totalité en produits dès leur conclusion et quelle que soit la durée d'abonnement. Depuis le 1^{er} janvier 2017 (cf. note 5 « Faits marquants de la période »), les revenus d'abonnement sont reconnus prorata temporis sur une base journalière à compter de la date de facturation et sur la durée contractuelle. En effet, les services proposés aux clients finaux constituent une prestation continue dans le temps. Ainsi à la clôture de chaque période comptable, la quote-part d'abonnement donnant accès aux services du Groupe Traqueur sur la période suivante est comptabilisée en produits constatés d'avance.
- Certaines transactions prévoient l'exécution de multiples activités génératrices de produits qui peuvent inclure la vente du boîtier, la fourniture d'un service et des garanties allant au-delà de la période de garantie habituelle, notamment lors de la commercialisation de packs. Le chiffre d'affaires connexe est non significatif sur la période. Par conséquent, ces ventes ont été comptabilisées en intégralité dès

l'acquisition. Ainsi, aucune analyse n'a été réalisée pour déterminer la juste valeur relative de chaque activité (i.e. : boitier, abonnement et garantie).

4.6. Immobilisations incorporelles

Dépenses de recherche et développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles dès lors que les éléments suivants ont été démontrés :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité des ressources techniques, financières et autres de la Société, d'achever l'immobilisation et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Le montant initial comptabilisé au titre d'une immobilisation incorporelle générée en interne est égal à la somme des dépenses engagées à partir de la date à laquelle cette immobilisation incorporelle a satisfait pour la première fois aux critères de comptabilisation énumérés ci-dessus.

10

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles générées en interne sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, selon la même méthode que celle utilisée pour les immobilisations incorporelles acquises séparément.

Lorsqu'aucune immobilisation incorporelle générée en interne ne peut être comptabilisée, les dépenses de développement sont comptabilisées en résultat net de la période au cours de laquelle elles sont engagées.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue (au maximum 3 ans).

Logiciels

Les logiciels créés par le Groupe sont immobilisés pour le coût de production inhérent à l'analyse organique, à la programmation, aux tests et à la documentation.

Ils sont amortis sur une année.

Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou de production diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

4.7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition ou de production diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le coût d'acquisition d'une immobilisation est constitué :

- du prix d'achat ;
- des coûts directement attribuables ;
- des frais d'acquisition ;
- de l'estimation initiale des coûts de remise en état du site sur lequel l'immobilisation est située (si applicable).

Le coût de production d'une immobilisation est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise.

Les dépenses de remplacement et les coûts de révision majeure sont identifiés comme des composants des actifs corporels. Les autres dépenses de réparation et d'entretien sont enregistrées en charge de la période.

L'amortissement de la valeur brute des immobilisations corporelles est réparti sur la durée d'utilité attendue des principaux composants associés aux actifs, essentiellement sur le mode linéaire.

Les principales durées d'utilité sont les suivantes :

- | | |
|------------------------------------|-------------------|
| • Installations techniques : | entre 3 et 10 ans |
| • Matériels et outillages : | entre 3 et 7 ans |
| • Matériels loués : | 3 ans |
| • Mobilier et matériel de bureau : | entre 3 et 5 ans |
| • Matériel informatique : | entre 3 et 4 ans |

11

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation selon les modalités énoncées dans le paragraphe de dépréciation des actifs incorporels et corporels.

4.8. Dépréciation des actifs incorporels et corporels

Un test de dépréciation est effectué en présence d'indices de perte de valeur. Il consiste à comparer la valeur comptable d'un actif ou groupe d'actifs et sa valeur recouvrable.

La valeur comptable d'un actif est dépréciée lorsqu'elle devient inférieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif (ou du groupe d'actifs) nette des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

Le cas échéant, la dépréciation est comptabilisée en résultat.

4.9. Contrats de location-financement

Le Groupe n'a pas choisi d'opter pour la méthode préférentielle (règlements CRC n° 99-02 § 300 et n° 2004-03 du CRC) consistant à comptabiliser à l'actif du bilan les immobilisations financées au moyen de contrats de location – financement et la dette correspondante en passifs financiers. En effet, les actifs financés au moyen de contrats de location-financement ne présentent pas de caractère significatif. La prise en compte de ce retraitement se traduirait par :

- Une augmentation du résultat d'exploitation de 3 milliers d'euros sur la période,
- Une augmentation de l'endettement financier de 12 milliers d'euros,
- Une augmentation de l'actif immobilisé net de 33 milliers d'euros.

4.10. Titres de participation non consolidés, autres titres immobilisés

La valeur brute des titres de participation non consolidés est inscrite au bilan au coût d'acquisition.

Lorsque leur valeur d'utilité, appréciée notamment sur la base des perspectives futures de résultat ou de valeur de référence à la clôture de l'exercice, est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée.

4.11. Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués au prix de revient sans toutefois que celui-ci puisse excéder la valeur nette de réalisation.

Les stocks de marchandises et fournitures sont évalués selon la méthode du « Premier entré, Premier sorti » (FIFO) en tenant compte des transports sur achats mais en excluant les frais de stockage.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur probable de réalisation d'un stock est inférieure à sa valeur d'inventaire.

4.12. Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à leur valeur comptable. Par ailleurs, à la clôture de chaque exercice, les risques de non recouvrement sont pris en compte et font l'objet d'une dépréciation le cas échéant.

4.13. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le Groupe considère comme équivalents de trésorerie les titres ayant une échéance de 3 mois au plus à l'origine et ne présentant pas de risque significatif de taux.

Les valeurs mobilières figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Elles font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation calculée pour chaque ligne de titres d'une même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois, ou à leur valeur de négociation probable pour les titres non cotés.

4.14. Capital social

Les actions ordinaires sont classées en tant qu'instrument de capitaux propres.

Les actions détenues au titre de l'autocontrôle sont portées en déduction des capitaux propres. Au 30 juin 2017, Traqueur SA détient 16.710 de ses propres actions (21.180 de ses propres actions au 31 décembre 2016).

Au 30 juin 2017, Fleet Technology S.A. détient 36.600 actions de la société Traqueur S.A. (36.600 actions de la société Traqueur S.A. au 31 décembre 2016).

4.15. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement reçues sont inscrites en capitaux propres. Elles sont rapportées aux résultats sur la durée d'utilisation de l'actif financé.

4.16. Engagements de retraite

Pour les régimes de retraite à prestations définies, à la fin de chaque période annuelle de présentation de l'information financière, les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte d'hypothèses actuarielles telles que, augmentation des salaires, âge de départ en retraite, mortalité, rotation et taux d'actualisation. Ces hypothèses prennent en considération les conditions particulières notamment macroéconomiques.

Les réévaluations, comprenant les écarts actuariels, sont comptabilisées immédiatement au bilan et un débit ou un crédit est porté au résultat au cours de la période où elles surviennent.

13

4.17. Autres provisions

Une provision est comptabilisée lorsque, à la clôture de la période, le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) découlant d'événements passés et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques futurs sera nécessaire pour éteindre cette obligation.

Les litiges sont provisionnés dès lors qu'une obligation du Groupe envers un tiers existe à la clôture. La provision est évaluée en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles.

Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui est traité en engagement non comptabilisé. Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas sous le contrôle de l'entité ou à des obligations actuelles pour lesquelles une sortie de ressources n'est pas probable. Ces engagements ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information en annexe.

Les provisions font l'objet d'une reprise concomitamment :

- A la survenance de la sortie de ressources initialement provisionnée ;
- A la disparition du caractère probable de la sortie de ressources, lorsqu'elles deviennent sans objet.

4.18. Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés à leur valeur d'origine.

4.19. Impôts différés

Les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale, les déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôt non utilisés sont identifiés dans chaque entité imposable (ou groupe fiscal, le cas échéant). Les impôts différés correspondants sont calculés au taux d'impôt adopté applicable à l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles, les déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où sont jugés probables des bénéfices futurs imposables sur lesquels les différences temporelles déductibles, les déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque clôture.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont comptabilisés selon la méthode du report variable et sont compensés lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- le Groupe a juridiquement le droit de compenser les actifs et passifs d'impôt courant ; et
- les actifs et passifs d'impôt différé ont trait à des impôts relevant d'une même juridiction fiscale.

14

4.20. Information sectorielle

Dans la mesure où les principales opérations du Groupe sont réalisées en France, aucun segment géographique significatif n'est identifiable au sein du Groupe. L'information sectorielle présentée est donc fondée sur l'identification des secteurs d'activité correspondant aux deux pôles opérationnels du Groupe :

- L'activité « Sécurité » composée des segments « Après-vol » et « Produits connexes » d'une part ;
- Et l'activité « Gestion de flotte – Télématique embarquée » d'autre part.

L'information sectorielle telle que décrite ci-dessus est présentée chaque année à la clôture de l'exercice.

4.21. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe de la période attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant la période. Ce nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de la période, ajusté du nombre d'actions ordinaires rachetées ou émises au cours de la période.

Pour le calcul du résultat dilué, le nombre moyen pondéré d'actions, ainsi que le résultat de base par action, est modifié pour tenir compte de l'effet de la conversion ou de l'exercice des instruments potentiels dilutifs (options, bons de souscription d'actions et obligations convertibles émises, etc.), s'il en existe à la clôture.

Note 5. Faits marquants de la période

a) Actionnariat et Gouvernance

Le 5 mai 2017, Coyote System a conclu 4 accords relatifs à l'acquisition par Coyote System de blocs comprenant 1.622.874 actions Traqueur, soit 48,94% du capital et 49,80% des droits de vote, à un prix de 1,50 € par action et assorti d'un éventuel complément dans l'hypothèse où des transactions seraient réalisées sur la base d'un prix supérieur au plus tard le 30 juin 2018. La réalisation de l'acquisition étant intervenue dans les jours qui ont suivi.

Dans le prolongement de cette acquisition, Coyote System déposera, avant la fin de l'année, auprès de l'AMF un projet d'offre publique d'achat volontaire portant sur le solde du capital de Traqueur, dans des conditions financières au moins aussi favorables que les vendeurs des blocs susvisés.

L'Assemblée Générale Mixte du 15 juin 2017 a approuvé la nomination de trois nouveaux membres du Conseil de Surveillance : Fabien Pierlot (Président), Patrick Nobleaux (Vice-Président) et Jean-Marc Van Laethem.

Le nouveau Conseil de Surveillance a confié la Présidence du Directoire à Benoît Lambert.

b) Correction d'erreur

Traqueur S.A. est un opérateur de services positionné sur les marchés de l'après-vol. Pour bénéficier des services proposés par Traqueur, le consommateur final doit :

- acquérir un terminal dédié auprès de Traqueur ou d'un de ses distributeurs ;
- procéder à son installation ;
- et souscrire à une des formules d'abonnement proposées par Traqueur (service principal et options éventuelles).

15

Le service principal, objet de l'abonnement, proposé par le Groupe est la détection de véhicules volés, rassemblant l'ensemble des moyens techniques et humains pour localiser le véhicule de l'abonné, après déclaration de vol auprès des services compétents de l'État et information portée à la connaissance du Groupe par l'abonné.

Il s'agit donc d'une prestation continue sur la durée du contrat s'apparentant à une obligation pour le Groupe de pouvoir délivrer le service à tout moment en cas de vol du véhicule de l'abonné.

En particulier, puisqu'il ne peut être déterminé à l'avance si un vol va se produire et à quel moment, le chiffre d'affaires lié aux abonnements est à reconnaître de manière linéaire sur la durée du contrat. Le poste « Produits constatés d'avance » devant enregistrer la quote-part des produits d'abonnements se rapportant à un exercice ultérieur.

Par conséquent, le traitement retenu antérieurement par le Groupe (comptabilisation intégrale des revenus d'abonnement sur l'exercice de facturation) n'étant pas conforme aux règles applicables en matière de comptabilisation du chiffre d'affaires, les contrats non achevés ont fait l'objet d'une correction d'erreur au 1^{er} janvier 2017. L'analyse rétrospective a été menée par le Groupe sur la période allant du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2016 (soit sur la durée des abonnements les plus fréquemment vendus – 4 ans).

L'impact sur les comptes consolidés semestriels est le suivant :

- Impact sur le chiffre d'affaires 1 857 milliers d'euros
(Quote-part des produits afférents aux contrats facturés entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2016 et se rapportant à la période du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2017)
- Impact sur résultat exceptionnel (8.005) milliers d'euros
avec pour contrepartie le poste « produits constatés d'avance »
(Contrats facturés entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2016 et non achevés au 1^{er} janvier 2017).

Par ailleurs, en contrepartie de la reconnaissance intégrale du chiffre d'affaires sur l'exercice de facturation de l'abonnement, le Groupe estimait et comptabilisait des provisions pour risques et charges :

- Provisions « lignes » : coût des consommations réseaux des terminaux Traqueur attachés aux abonnements ;
- Provisions « vol » : coûts directement engagés par le Groupe en cas de vol du véhicule d'un abonné.

La constitution de ces provisions n'étant pas justifiée, elles ont également fait l'objet d'une correction d'erreur et ont été reprises pour 445 milliers d'euros.

Si cette méthode comptable avait été historiquement retenue par le Groupe, le bilan consolidé aurait été le suivant au 31 décembre 2016 :

Actif	30/06/2017 pro forma	31/12/2016 pro forma
Ecarts d'acquisition	-	2 249
Immobilisations incorporelles	1 645	1 669
Immobilisations corporelles	240	274
Immobilisations financières	237	237
Actif immobilisé	2 122	4 429
Stocks et en-cours	1 283	1 972
Clients et comptes rattachés	4 630	4 478
Impôts différés actif	-	55
Autres créances et comptes de régularisation	1 257	1 481
Disponibilités	554	1 245
Actif circulant	7 724	9 231
Total de l'actif	9 844	13 658

Passif et capitaux propres	30/06/2017 pro forma	31/12/2016 pro forma
Capital	2 520	2 520
Primes d'émission	10 962	10 962
Réserves consolidées	(17 131)	(13 988)
Résultat consolidé	(3 819)	(3 000)
Subventions d'investissement	15	15
Capitaux propres	(7 453)	(3 491)
Intérêts minoritaires	-	-
Provisions	502	434
Emprunts et dettes diverses	1 869	2 052
Impôts différés passif	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	3 710	3 947
Autres dettes	2 252	2 408
Produits constatés d'avance	8 964	8 308
Dettes	16 795	16 715
Total du passif	9 844	13 658

Les postes en bleu sont ceux qui ont été impactés par la correction d'erreur décrite ci-dessus.

Et le compte de résultat consolidé au 30 juin 2016 le suivant :

	30/06/2017 pro forma	30/06/2016 pro forma
Chiffre d'affaires	7 986	7 570
Coût d'achat des marchandises vendues	(475)	(342)
Coût d'achat des matières premières	(1 640)	(1 375)
Autres consommations externes	(2 865)	(3 432)
Charges de personnel	(3 726)	(3 443)
Impôts et taxes	(111)	(123)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(817)	(636)
Autres charges et produits d'exploitation	27	119
Résultat d'exploitation	(1 622)	(1 661)
Résultat financier	(66)	(26)
Résultat courant des sociétés intégrées	(1 688)	(1 687)
Résultat exceptionnel	179	(23)
Impôts sur les résultats	(62)	193
Résultat net des sociétés intégrées	(1 570)	(1 517)
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(2 249)	(158)
Résultat net de l'ensemble consolidé	(3 819)	(1 675)
Résultat des minoritaires	-	-
Résultat net part du Groupe	(3 819)	(1 675)
		-
Nombre d'actions avant dilution	3 316 347	3 316 347
Résultat net de base par action (en euros)	(1,15)	(0,50)
Résultat net dilué par actions (en euros)	(1,15)	(0,50)

17

c) Changement de méthode comptable

Le Groupe a décidé d'appliquer la méthode préférentielle prévue au règlement CRC 99-02 sur la comptabilisation des coûts des régimes de retraite à prestations définies.

Ce changement de méthode comptable a induit l'estimation de la provision pour indemnités de fin de carrière au 31 décembre 2016 et sa comptabilisation en capitaux propres pour 225 milliers d'euros net d'impôt (soit un montant différent du montant de l'engagement mentionné dans l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2016 compte tenu de la correction de certaines hypothèses actuarielles et de certaines données de base prises en compte dans le calcul de cet engagement).

Sur la méthode de comptabilisation : cf. note 4.16

Sur les hypothèses actuarielles : cf. note 12

L'impact sur les comptes 2016 étant non significatif, l'information comparative pro forma prévue en cas de changement de méthode comptable n'est pas présentée.

d) Dépréciation des écarts d'acquisition

Cf. note 6.

Note 6. Ecart d'acquisition

Le Groupe a identifié des indices de perte de valeur (marché de la gestion de flotte de plus en plus concurrentiel, etc.). Ces éléments ayant un impact sur les plans d'affaires des sociétés Fleet Technology et FXM Technologie, il a été décidé d'opérer un test de dépréciation des écarts d'acquisition au 30 juin 2017. Les principales hypothèses retenues pour la détermination de la valeur actuelle de l'activité Fleet sont les suivantes :

- le taux d'actualisation est déterminé en prenant pour base le coût moyen pondéré du capital (WACC)
- les flux de trésorerie sont calculés à partir des budgets opérationnels, puis, sont extrapolés, en appliquant, jusqu'au terme du plan (2023) un taux de croissance en adéquation avec le potentiel de développement des marchés concernés, et avec les perspectives définies par le management. Au terme du plan, la valeur terminale est évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie.

Ce test a conduit à totalement déprécier la valeur des écarts d'acquisition :

	30/06/2017	31/12/2016
Valeurs brutes à l'ouverture	5 337	5 337
Acquisitions	-	-
Diminutions	-	-
Variations de périmètre	-	-
Valeurs brutes à la clôture	5 337	5 337
Dépréciations cumulées à l'ouverture	(3 089)	(2 774)
Dotations	(2 249)	(315)
Reprises	-	-
Variations de périmètre	-	-
Dépréciations cumulées à la clôture	(5 338)	(3 089)
Valeurs nettes à l'ouverture	2 249	2 564
Valeurs nettes à la clôture	(0)	2 249

Les écarts d'acquisition se décomposent comme suit :

30/06/2017	FLEET Technology	FXM Technology	Total
Valeur brute	4 819	518	5 337
Amortissements/Dépréciations cumulés	(4 819)	(518)	(5 337)
Valeur nette	-	-	-
Durée d'amortissement	20 ans	7 ans	

Pour rappel, Traqueur S.A. a acquis la société Fleet Technology fin 2005 et FXM Technologie sur le premier trimestre 2011.

Note 7. Immobilisations incorporelles

	Frais de recherche & développement	Licences, logiciels et droits similaires	Autres	Total
Valeurs brutes à l'ouverture	9 337	1 758	18	11 113
Acquisitions	126	110	234	470
Diminutions	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-
Autres variations	(10)	-	10	-
Valeurs brutes à la clôture	9 453	1 868	262	11 583
Dépréciations cumulées à l'ouverture	(7 958)	(1 485)	-	(9 444)
Dotation	(422)	(72)	-	(494)
Reprises	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-
Dépréciations cumulées à la clôture	(8 380)	(1 557)	0	(9 938)
Valeurs nettes à l'ouverture	1 379	272	18	1 669
Valeurs nettes à la clôture	1 073	310	262	1 645

Note 8. Immobilisations corporelles

	Installations Techniques et outillage industriels	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeurs brutes à l'ouverture	3 598	873	4 471
Acquisitions	-	48	48
Diminutions	-	(32)	(32)
Variation de périmètre	-	-	-
Autres variations	-	-	-
Valeurs brutes à la clôture	3 598	889	4 487
Dépréciations cumulées à l'ouverture	(3 551)	(647)	(4 198)
Dotation	(12)	(51)	(63)
Reprises	-	13	13
Variation de périmètre	-	-	-
Autres variations	-	-	-
Dépréciations cumulées à la clôture	(3 563)	(685)	(4 248)
Valeurs nettes à l'ouverture	47	227	274
Valeurs nettes à la clôture	35	204	240

Note 9. Stocks

	30/06/2017			31/12/2016
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Stocks de matières premières et fournitures	186	(37)	149	430
Stocks d'en-cours de production de services	-	-	-	330
Stocks de produits finis	1 099	(113)	986	874
Stocks de marchandises	170	(22)	148	338
Total	1 455	(172)	1 283	1 972

Note 10. Créances et comptes de régularisation

	30/06/2017			31/12/2016
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Clients et comptes rattachés	5 544	(914)	4 630	4 478
Autres créances d'exploitation	245	-	245	209
Créances fiscales et sociales	874	-	874	1 138
Charges constatées d'avance	137	-	137	135
Total autres créances	1 255	-	1 257	1 481
Total	6 799	(914)	5 887	5 959

Au 30 juin 2017, les créances du Groupe ont une échéance inférieure à un an (identique au 31 décembre 2016).

Note 11. Capital social

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, le capital social est composé de 3 316 347 actions d'une valeur nominale de 0.76 euro, toutes identiques. Il n'existe pas d'instrument financier donnant accès au capital, susceptible d'être exercé.

Au 30 juin 2017, Fleet Technology SA détenait 1.1% du capital de la société mère TRAQUEUR SA, soit 36 600 actions acquises au prix de 439 milliers d'euros, quantité identique à celle constatée au 31 décembre 2016.

Note 12. Provisions pour risques

	Provisions abonnements Lignes	Provision risque vol	Provision retraite	Autres provisions pour risques	Total
Valeurs au 31/12/2016	220	244	-	415	879
Dotations au résultat	-	-	23	37	60
Changement de méthode	-	-	225	-	225
Reprises consommées	-	-	-	(216)	(216)
Reprises non consommées	(220)	(225)	-	-	(445)
Valeurs au 30/06/2017	0	19	248	235	502

a) Provisions pour vol et lignes

Cf. note 5 sur la correction d'erreur.

b) Provision pour indemnités de fin de carrière

Le Groupe a opté pour la méthode préférentielle du règlement CRC 99-02 portant sur la comptabilisation des indemnités de fin de carrière. Pour se faire, le passif a été évalué au 31 décembre 2016. Les hypothèses retenues ont été les suivantes :

	30/06/2017	31/12/2016
Taux d'actualisation	1,67%	1,31%
Age de départ à la retraite	65-67 ans	65-67 ans
Taux de progression des salaires	0,70%	0,20%
Taux de charges sociales	45,00%	45,00%
Table de mortalité	INSEE 2017	INSEE 2015
Conventions collectives	Prévention et sécurité Métallurgie Import/Export	Prévention et sécurité Métallurgie Import/Export

L'impact sur les capitaux propres s'élève à 225 milliers d'euros.

c) Passifs éventuels

- Provision pour garantie donnée aux clients

La réglementation française en vigueur prévoit que tous les vendeurs ou fabricants doivent garantir les consommateurs :

- Des vices cachés rendant le produit impropre à l'usage auquel il était destiné pendant une durée de deux ans ;
- De la conformité des produits vendus sans que le consommateur n'ait à prouver que la défaillance technique soit liée à l'usage (durée de deux ans également).

22

Or dans ce contexte, aucune provision n'a été estimée au 30 juin 2017 en raison de l'absence d'éléments statistiques suffisamment fiables.

- Litige avec un ancien dirigeant du Groupe

Le 11 août 2017, un ancien dirigeant du Groupe a assigné à bref délai la société Traqueur devant le Tribunal de Commerce de Nanterre pour obtenir le versement d'une prime de révocation (90 milliers d'euros), d'une prime sur objectifs (35 milliers d'euros), d'une prime de cession de titres Traqueur (318 milliers d'euros), et d'une indemnité pour préjudice morale (30 milliers d'euros).

Parallèlement le Tribunal de Grande Instance de Nanterre a autorisé, le 9 août 2017, cet ancien dirigeant à pratiquer une saisie conservatoire sur un compte bancaire détenu par Traqueur pour garantir la somme de 250 milliers d'euros (évaluation provisoire par le Tribunal de Grande Instance de Nanterre de la créance de cet ancien dirigeant).

En l'absence d'un premier jugement défavorable au Groupe et en raison des nombreux éléments en défense collectés par la Société qui conteste toutes les demandes de cet ancien dirigeant, aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre au 30 juin 2017.

Note 13. Dettes financières

Variation des dettes financières

	Emprunts bancaires	Autres dettes financières	Total
Valeurs au 31/12/2016	2 050	2	2 052
Augmentation	-	1	1
Diminution	(184)	-	(184)
Variation de périmètre	-	-	-
Valeurs au 30/06/2017	1 866	3	1 869

Maturité des dettes financières

	Moins d'1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts bancaires	414	1 377	75	1 866
Autres dettes financières	3	-	-	3
Total	417	1 377	75	1 869

23

Endettement financier net

	30/06/2017	31/12/2016
Dettes financières	1 869	2 052
Disponibilités et équivalents	(554)	(1 245)
Total	1 315	807

Note 14. Dettes non financières

	30/06/2017	31/12/2016
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 710	3 947
Avances et acomptes reçus	287	204
Dettes fiscales et sociales	1 772	2 143
Dettes sur acquisition d' immobilisations	13	61
Produits constatés d'avance	8 964	303
Total autres dettes et comptes de régularisation	11 216	2 711
Total dettes non financières	14 926	6 659

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, les dettes non financières du Groupe ont pour l'essentiel une échéance inférieure à un an. A l'exception des produits constatés d'avance : 5 535 milliers d'euros à plus d'un an à la fin de l'exercice et 3 429 milliers d'euros à moins d'un an au 30 juin 2017 (303 milliers d'euros à moins d'un an au 31 décembre 2016).

Note 15. Résultat financier

	30/06/2017	30/06/2016
Intérêts reçus et produits assimilés	-	1
Intérêts versés et charges assimilées	(23)	(27)
Résultat net de change	(43)	-
Résultat financier	(66)	(26)

Note 16. Résultat exceptionnel

	30/06/2017	30/06/2016
Résultat de cession	-	5
Subventions d'investissements virées au résultat	-	4
Dotations nettes aux amortissements et provisions	700	28
Correction d'erreur (cf. note 5)	(7 560)	-
Produits et charges diverses	(520)	(60)
Résultat exceptionnel	(7 380)	(23)

Note 17. Impôts sur les bénéfices

Le Groupe a comptabilisé dans ses comptes au 30 juin 2017 un CICE (Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi) de 49 milliers d'euros correspondant à 6% de la masse salariale éligible de la période, à l'exclusion du CICE concernant les rémunérations encourues sur la période mais versées postérieurement à l'arrêté des comptes consolidés (congés payés, RTT, primes...) qui n'a pas donné lieu à produit à recevoir comme le propose la Compagnie Nationale des Commissaires en Comptes dans son avis de mai 2013, en raison des incertitudes pesant sur la détermination de son montant.

Le CICE a été enregistré en diminution des charges de personnel.

Le crédit d'impôt recherche est quant à lui comptabilisé en moins de l'impôt courant et s'élève à 87 milliers d'euros.

Preuve d'impôt

	30/06/2017	30/06/2016
Résultat net des sociétés intégrées	(11 379)	(576)
Charge d'impôt	62	(193)
Résultat consolidé avant impôt	(11 317)	(769)
Taux de droit commun	33,33%	33,33%
Charge théorique d'impôt	(3 772)	(256)
Incidence des différences permanentes	(63)	(13)
Amortissement des écarts d'acquisition	750	52
Crédits d'impôt	(87)	(136)
Impôts différés actifs non activés	3 148	201
Autres	86	(41)
Total impôt	61	(193)

Déficits non activés

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, aucun déficit au sein du Groupe n'a donné lieu à l'activation d'un impôt différé. Les déficits non activés se décomposent de la façon suivante :

30/06/2017	Base	Impôt
Traqueur	22 149	7 382
Fleet Technology	8 029	2 676
FXM Technology	270	90
Total	30 448	10 148

25

Le montant de déficit non activé pour Traqueur est légèrement inférieur à celui constaté au 31 décembre 2016 (22 472 milliers d'euros) malgré un déficit supplémentaire généré sur la période (hors correction d'erreur non déductible fiscalement). Cette diminution fait suite à la proposition de rectification de l'Administration démarrée en décembre 2015 qui a eu pour conséquence de revoir le déficit reportable de Traqueur à la baisse de 1 394 milliers d'euros.

Note 18. Engagements hors bilan

Engagements crédit-bail

Redevances restant à payer	30/06/2017	31/12/2016
- à un an au plus	12	23
- à plus d'un an et cinq au plus	-	5
- à plus de cinq ans	-	-

Engagements financiers

Engagements reçus

La société Coyote System S.A. s'est engagée à apporter son soutien financier à la société Traqueur S.A., dès que nécessaire et cours d'une période de 12 mois qui s'achèvera le 30 juin 2018, afin de lui permettre d'honorer ses dettes à bonne échéance et de poursuivre son activité normale sans aucune interruption.

BPI France a apporté sa garantie à hauteur de 50% et de 60% aux 2 concours bancaires consentis par le CIC à Traqueur SA

Engagements donnés

La société Traqueur s'est portée caution à 1ère demande, à hauteur de 50 milliers d'euros, pour le compte de Fleet Technology, pour garantir les prestations que cette dernière effectue dans le domaine des chantiers connectés, pour un major du BTP.

Note 19. Evénements postérieurs à la date d'arrêté

A l'exception du point décrit en note 12c, nous n'avons connaissance d'aucun autre événement postérieur à la date d'arrêté pouvant impacter significativement les comptes consolidés semestriels au 30 juin 2017 et/ou nécessitant une mention en annexe.